

# **SEANCE du 05 octobre 2018**

*Convocation du 01 octobre 2018*

L'an deux mil dix-huit, le cinq octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrick PIERRAT, Maire,

Etaient présents : Jean-Pierre RUELLE, Laure FRANCOIS, Jacqueline MICHEL, Sophie BOURGOIN, Georges QUINAULT.

Absent :

Absent excusé : Gérard FOURNEAU, Didier FRANCOIS

Pouvoirs : Gérard FOURNEAU a donné pouvoir à Patrick PIERRAT, Didier FRANCOIS a donné pouvoir à Laure FRANCOIS.  
Sophie BOURGOIN a été élue secrétaire.

-----

Ouverture officielle de la séance :

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Approbation des procès-verbaux :

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée prend connaissance de l'exposé de Madame Marie CAMBOURNAC, ingénieure chez EDF Energies Nouvelles concernant le projet d'extension du parc éolien sur La Forestière.

M. Jean-Pierre RUELLE étant potentiellement intéressé par l'implantation d'une éolienne sur une de ses parcelles, n'a pas assisté à cette présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter un agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. L'agent sera rémunéré sur la base d'un montant forfaitaire de 600 € brut pour l'ensemble de sa mission. Mme Claudine VARAGO sera nommé agent recenseur par arrêté du Maire.

Avec 5 voix pour et 3 voix contre,

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Questions diverses :

M. le Maire rapporte à l'assemblée que trop de chats non stérilisés, nourris par les habitants prolifèrent dans le village et finissent par causer des nuisances. Un programme de régulation des chats par une association étant trop onéreuse (120 €/ chat capturé), une réflexion est en cours.

Les riverains de la route départementale 49 à l'entrée du village constatent que de plus en plus de véhicules roulent extrêmement vite en agglomération. M. le Maire rapporte qu'il a déjà fait remonter l'information auprès du conseil départemental pour envisager un aménagement routier permettant le ralentissement des véhicules. Affaire à suivre.

Suite à un sinistre électrique provoqué par la foudre, les réparations du tableau électrique à l'église seront en partie prises en charge par l'assurance de la commune.

11 personnes se sont inscrites pour la campagne d'affouage 2018-2019.

Le 10 janvier 2019, la sortie organisée à Troyes a remporté un franc succès, nous avons dû refuser des inscriptions !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Fait à La Forestière, le 08 octobre 2018

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

